



Doc. 12993 Seconde édition
22 octobre 2012

L'autonomie des églises et des communautés religieuses

Déclaration écrite n° 530

Cette déclaration écrite ne reflète pas la position de l'Assemblée, mais uniquement celle des membres qui l'ont signée. Elle ne fera pas l'objet de mesures supplémentaires de l'Assemblée.

Considérant que l'existence autonome des églises et des communautés religieuses est indispensable au pluralisme dans une société démocratique,

Considérant:

- la Charte des Nations Unies,
- la Déclaration universelle des droits de l'homme (Article 18),
- le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (Article 18),
- la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction (Article 6),
- l'Acte final d'Helsinki (Article VII),
- la Convention européenne des droits de l'homme (Article 9) et la jurisprudence constante de la Cour européenne des droits de l'homme,
- la Directive 78/2000/CE du 27 novembre 2000 (Article 4),
- la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (Article 10),
- la Résolution du 16 novembre 2009 du Conseil de l'Union européenne,

Les membres soussignés de l'Assemblée parlementaire

- réaffirment l'importance du droit à la liberté de religion des églises et des communautés religieuses, qui présuppose le respect des principes suivants: la séparation de l'Etat et des églises, l'autonomie doctrinale et institutionnelle des églises et des communautés religieuses, la neutralité et l'impartialité de l'Etat dans les questions religieuses;
- s'inquiètent de l'arrêt de la troisième section de la Cour européenne des droits de l'homme, *Sindicatul Pastorul cel Bun c. Roumanie*, qui s'écarte de la jurisprudence constante de la Cour et a de vastes implications.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

VOLONTÈ Luca, Italie, PPE/DC
AGRAMUNT Pedro, Espagne, PPE/DC
DAVIES David, Royaume-Uni, GDE
DOBBIN Jim, Royaume-Uni, SOC
DUNDEE Alexander, [The Earl of], Royaume-Uni, GDE
FARINA Renato, Italie, PPE/DC
FRUNDA György, Roumanie, PPE/DC
FUSU Corina, République de Moldova, ADLE
GHILETCHI Valeriu, République de Moldova, PPE/DC
HALICKI Andrzej, Pologne, PPE/DC
JANTUAN Stella, République de Moldova, SOC
KALMÁR Ferenc, Hongrie, PPE/DC
KANDELAKI Giorgi, Géorgie, PPE/DC
KYRIAKIDES Stella, Chypre, PPE/DC
MARCZUŁAJTIS-WALCZAK Jagna, Pologne, PPE/DC
NYKIEL Mirosława, Pologne, PPE/DC
OSCARSSON Mikael, Suède, PPE/DC
PALIHOVICI Liliana, République de Moldova, PPE/DC
PINTADO Ángel, Espagne, PPE/DC
PLOTNIKOV Oleksiy, Ukraine, SOC
POSTANJYAN Zaruhi, Arménie, PPE/DC
PREDA Cezar Florin, Roumanie, PPE/DC
QUINTANILLA Carmen, Espagne, PPE/DC
RADULOVIĆ-ŠČEPANOVIĆ Valentina, Monténégro, SOC
RADZISZEWSKA Elżbieta, Pologne, PPE/DC
RUDD Amber, Royaume-Uni, GDE
SANÍN Luz Elena, Espagne, PPE/DC
SANTINI Giacomo, Italie, PPE/DC
SHERSHUN Mykola, Ukraine, ADLE
STAVROSITU Maria, Roumanie, PPE/DC
TAKTAKISHVILI Chiora, Géorgie, ADLE
TOSHEV Latchezar, Bulgarie, PPE/DC
VEJKEY Imre, Hongrie, PPE/DC

Total = 33

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe démocrate européen
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste